



**SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE PATHOLOGIE**

Journal

Carrefour

EPU

Histoséminaires

Documents

Cas cliniques

Clubs

Liens



Administration

Vie associative

Accueil

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PATHOLOGIE

SFP Infos

Lire

DESC de Dermatopathologie

Durée : quatre semestres

GENERALITES

DES permettant de postuler le DESC de Dermatopathologie

- Ø DES d'anatomie et de cytologie pathologiques
- Ø DES de dermatologie
- Ø

La date limite d'inscription au DESC est 1 an avant la fin de l'internat. Il faut avoir accompli un stage de 6 mois au moins dans la spécialité complémentaire (dermato pour l'ana-path, anapath pour le dermatologue) et compléter cette formation par un second stage de 6 mois avant la fin de l'internat.

Officiellement seuls les étudiants du DES inscrits à partir du 01/11/ 2002 dans l'une des 2 spécialités (dermatologie ou anatomie pathologique) peuvent s'inscrire au DESC de Dermatopathologie. Néanmoins, la commission nationale a autorisé le « rattrapage » des étudiants en cours d'internat mais inscrits avant le 01/11/2002, s'ils ont effectué 1 an dans la spécialité complémentaire avant la fin de leur internat.

INSCRIPTION

Le service de scolarité de l'UFR fournit au candidat :

- un formulaire « choix définitif de DESC »
- Le nom des coordonnateurs inter régionaux

Le candidat adresse aux coordonnateurs inter régionaux :

- la demande d'inscription (le formulaire « choix définitif de DESC»)
- un curriculum vitae
- une lettre de motivation
- une demande de rendez-vous pour un entretien (facultatif)

Les coordonnateurs inter régionaux donnent leur accord pour une autorisation d'inscription administrative à l'université en adressant la demande d'inscription signée (l'accord vaut pour les deux années du DESC):

- à la scolarité de l'UFR (avant la clôture des inscriptions administratives)
- au (x) coordonnateur (s) national (aux)

- au candidat

Le candidat s'inscrit alors auprès de l'université (deux rentrées universitaires consécutives correspondant à la 1^{ère} et à la 2^{ème} année du DESC). Le montant des droits est fixé annuellement par un arrêté du Ministre de l' Education Nationale.

En novembre, les coordonnateurs inter régionaux demandent à la scolarité des UFR la liste des inscrits au DESC et l'envoient au(x) coordonnateur(s) national (aux) accompagnée des coordonnées des intéressés.

A FORMATION

I Formation théorique (150 heures environ)

A Enseignement général d'anatomie pathologique et de dermatologie (délivré localement)

B Enseignement spécifique de dermatopathologie (Faculté de Médecine de Créteil et Université de Strasbourg)

Peau normale, lésions élémentaires cutanées, confrontation anatomoclinique

Dermatoses inflammatoires spécifiques de la peau

- . psoriasis et dermatoses érythémato-squameuses
- . dermatoses spongiformes
- . dermatoses lichéniennes
- . dermatoses bulleuses
- . dermatoses pustuleuses
- . hypodermite

Dermatoses granulomateuses

Maladies systémiques à expression cutanée

Dermatoses de surcharge

Vascularites

Infections bactériennes, virales et parasitaires

Réactions cutanées induites par les médicaments

Lymphomes, pseudo-lymphomes et infiltrats lymphocytaires

Histiocytoses

Tumeurs conjonctives et nerveuses

Tumeurs épidermiques et annexielles bénignes et malignes

Tumeurs mélaniques

Pathologie des muqueuses - Pathologie de l'appareil unguéal

Dermatopathologie pédiatrique et génodermatoses

Cet enseignement comprend 5 modules de 3 jours, le 5^e module étant un séminaire de lames.

Validation de l'ensemble de l'enseignement théorique par un examen de lames

II Formation Pratique : 4 semestres

- Ø 2 semestres de dermatologie pour les étudiants du DES d'ACP ou d'anatomie pathologique pour les étudiants du DES de dermatologie, dans tout service agréé pour chacun des 2 DES.
- Ø 2 semestres de post-internat dans des services agréés pour la dermatopathologie

B - AGREMENT DES SERVICES POUR LA DERMATOPATHOLOGIE (post-internat)

Les services sont agréés, région par région par les coordonnateurs interrégionaux du DESC de dermatopathologie en fonction des critères suivants établis par la commission nationale du DESC :

- 1 Une activité diagnostique de dermatopathologie de 1000 nouveaux examens par an minimum
- 2 Un microscope individuel pour 1 'étudiant
- 3 Un encadrement par un senior responsable de la dermatopathologie (PH, MCU-PH, PU-PH)
- 4 Des réunions régulières avec un ou plusieurs service(s) de dermatologie
- 5 Un accès facile aux revues et livres de dermatologie et de dermatopathologie

VALIDATION DU DESC

- Validation des 4 stages : 2 x 6 mois pendant l'internat et 2 x 6 mois en post-internat
- Validation de la formation théorique en 5 modules par un examen écrit
- Rédaction d'un mémoire sur le modèle d'un article de dermatopathologie en français ou en anglais soumis à une revue avec comité de lecture.

Le diplôme est délivré par la faculté dont dépend l'étudiant, après contrôle du respect des conditions requises à la validation de la formation par les 2 coordonnateurs interrégionaux du DESC de dermatopathologie, et avis favorable des représentants de la commission nationale.

